

PRÉFET DE LA MARTINIQUE  
PRÉFET DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 26 juin 2015

## Communiqué de presse

### **Alerte des services de secours en mer : Le matériel de sécurité obligatoire est essentiel**

A la veille des vacances scolaires et en début de saison cyclonique, le CROSS Antilles-Guyane rappelle à tous les usagers de la mer que l'import du matériel de sécurité tel que la balise 406 MHz et la VHF avec la veille du canal 16 est primordial pour faciliter l'intervention des secours.

Le 23 juin 2015, la VHF et le gilet de sauvetage utilisés par un navigateur à proximité des Saintes ont permis au CROSS de lui sauver la vie alors que son voilier était en feu et en train de couler suite à une collision avec un objet flottant.

A l'inverse, le même jour, une balise de détresse par satellite défectueuse a causé une opération de recherches à proximité de la Martinique, en mobilisant des moyens importants, le CROSS AG n'arrivant pas à contacter le navire par VHF.

La VHF sauve des vies. Le CROSS est à votre écoute 24h24 sur le canal 16. A partir du littoral, utilisez le numéro de téléphone gratuit et prioritaire 196.

Ne sous-estimez pas les conditions météorologiques et en cas d'avis de tempête tropicale ou d'ouragan, ne restez en aucun cas à bord de votre navire au mouillage.

Le CROSS AG conseille aux usagers de la mer d'informer tout proche des habitudes de pêche ou de navigation. En effet, ces informations peuvent faire gagner un temps précieux lors d'opérations souvent complexes impliquant des moyens de secours aussi bien français qu'étrangers.



Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42- [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1